DOLCE VITA SARL DECORATION D'INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société DOLCE VITA SARL par ses clients.

Toute commande est expressément soumise à l'acceptation sans réserves des présentes CGV, qui constituent le socle de la négociation commerciale, conformément aux dispositions de l'articles L.441-6 du Code de Commerce. Les présentes CGV, actualisables périodiquement annulent et remplacent les conditions générales de vente précédentes ainsi que tous les documents échangés entre les parties avant la conclusion de tout accord définitif. Elles prévaudront sur toutes conditions contraires des conditions générales ou particulières émanant du client y compris celles figurant dans des éventuelles conditions d'achat et sur ses bons de commande qui sont inopposables à DOLCE VITA SARL. En toute hypothèse, toute modification ou complément éventuel au terme des présentes CGV devrait être formalisé dans le Plan d'Affaires Annuel prévu par l'article L.441-7 du Code de Commerce.

GARANTIE : Certaines productions étant strictement artisanales, DOLCE VITA SARL ne peut garantir la similitude parfaite d'un modèle répétitif. Toute modification apportée à nos produits par des transformateurs, décorateurs, tailleurs et autres entraîne automatiquement un dégagement de notre responsabilité du fait des changements effectués et de l'incidence que ceux-ci peuvent avoir sur la résistance et/ou le comportement des produits. Toutes transformations, décorations, tailles, gravures ou toute autre opération de perfectionnement apporté par le client aux produits de DOLCE VITA SARL emporte un transfert immédiat au client de toute responsabilité civile et pénale à l'égard des tiers, qui est normalement attachée aux produits et à leur usage.

COMMANDES : Les commandes ne sont valables que si elles ont été expressément acceptées et confirmées par DOLCE VITA SARL. La vente sera reconnue parfaite, et la commande pourra être ainsi suivie d'effet, si les marchandises vendues figurent dans nos stocks et/ou si nos fournisseurs sont en mesure de nous les adresser. DOLCE VITA SARL se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement du client à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit, ou passée de mauvaise foi.

COMMUNICATION ET INTERNET : L'acheteur s'engage à ne pas utiliser les marques déposées et/ou enregistrées, présentes et futures, appartenant à la société DOLCE VITA SARL, à ne pas présenter et/ou proposer les produits référencés sous ces marques par l'intermédiaire du réseau internet sur un site national ou international qu'il exploite directement ou indirectement, et quelle que soit sa finalité et en particulier publicitaire ou afin de réaliser des ventes par correspondance, sauf accord écrit de DOLCE VITA SARL.

PRIX DE VENTE – CONDITIONNEMENT : Sauf stipulation contraire, les produits sont facturés au prix du tarif en vigueur à la date de livraison. Les prix et renseignements figurant dans les documents promotionnels, catalogues et prospectus qui pourraient être émis par DOLCE VITA SARL sont donnés à titre purement indicatif ; seules prévalent les conditions tarifaires en vigueur au jour de la livraison. DOLCE VITA SARL se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Tout client qui passe commande après la notification du nouveau tarif pour livraison de celle-ci après l'entrée en vigueur des nouveaux prix est réputé avoir accepté ces derniers qui prévaudront sur toute information éventuellement divergente qui pourrait figurer dans la commande. Dans l'hypothèse où la commande est antérieure à la notification, elle pourra être annulée par écrit sans indemnité dans un délai de 7 jours ouvrés suivants la notification des nouveaux tarifs par DOLCE VITA SARL. La reprise des emballages lors de la livraison d'articles d'ameublement se fait exclusivement par accord explicite au préalable. Les poids, les dimensions et emballages de chaque article et la codification sont communiqués à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de supprimer ou de modifier à tout moment les articles présentés dans nos catalogues ou dans notre site vitrine.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Les factures sont payable en Euros au siège social de DOLCE VITA SARL. Le paiement pour les ventes en France et ventes à l'export devra intervenir au plus tard 7 jours avant la livraison des produits d'ameublement commandés, et en tous les cas au plus tard au moment de la livraison pour tout type d'article ou accessoire de décoration. Le paiement par effet de commerce ne sera considéré comme définitif qu'après l'encaissement effectif consistant en la mise à disposition effective des fonds auprès de DOLCE VITA SARL. Pour tout retard de paiement DOLCE VITA SARL pourra :

- Après mise en demeure restée infructueuse pendant 4 jours calendaires, demander au Client une pénalité assise sur les sommes restant dues égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur
- Appliquer une indemnité forfaitaire de 40 Euros due au titre de la compensation de frais de recouvrement

Le retard ou défaut de paiement total ou partiel entraînera en outre pour DOLCE VITA SARL de suspendre immédiatement tout contrat en cours d'exécution et de rendre exigibles toutes les dettes non encore échues dues par le Client à quelque titre que ce soit. Le défaut de retour de l'effet de commerce sera considéré comme un défaut de paiement.
DOLCE VITA SARL pourra , après mise en demeure de payer restée infructueuse pendant 4 jours, résoudre de plein droit le contrat issu des présentes CGV. Les acomptes ou paiements partiels éventuellement versés viendront en déduction du montant de cette pénalité, sans préjudice de toute autre réparation.
Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant avant l'exécution des commandes reçues.

REDUCTIONS DE PRIX : Aucune réduction de prix ne constitue un droit acquis pour le Client même s'il en a été antérieurement accordé et ce, quel que ce soit leur nombre ou leur importance. Les réductions de prix autres devront faire l'objet d'un engagement écrit et signé par DOLCE VITA SARL . Le non-paiement d'une facture ou d'une partie de facture à l'échéance ou plus généralement toute défaillance de paiement fait immédiatement de plein droit et sans mise en demeure au préalable, perdre au client le bénéfice de toute réduction de prix, bonification ou avantages consentis par DOLCE VITA SARL .

COMPENSATION : Sauf accord exprès et écrit de DOLCE VITA SARL, le Client doit payer toutes les sommes dues sans déduction d'aucune sorte et ne peut retenir aucune somme par compensation ou par d'autres moyens quels qu'ils soient. Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du Client, notamment, et conformément aux dispositions de l'article L. 442-6-I-8° du Code de Commerce, en cas d'allégation par le Client d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés, l'accord préalable et écrit de DOLCE VITA SARL étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat du Client. DOLCE VITA SARL pourra, de plein droit et sans formalité au préalable, compenser toute réduction de prix due au Client, en raison de ventes régulièrement conclues au cours de l'année considérée, avec toute dette dudit Client échue et demeurée impayée. Cette compensation continuera de produire effet en cas de redressement judiciaire du client, en raison de la connexité des créances réciproques susvisées.

DELAIS DE LIVRAISON : Nos livraisons sont faites dans les délais les plus courts et les délais de livraison indiqués ne sont qu'indicatifs. En conséquence aucun refus ou annulation de la commande ne pourra être opposé à DOLCE VITA SARL , et aucune pénalité automatique de quelque nature que ce soit ne sera due, en cas de retard de livraison et ce, nonobstant l'existence de clauses contraires dans les conditions d'achat du Client. Seul le préjudice réellement supporté par le Client, démontré et évalué, pourra faire l'objet d'une demande de réparation qui ne pourra en tout état de cause intervenir qu'après négociation avec DOLCE VITA SARL et accord des deux parties. A défaut d'accord, l'évaluation du préjudice subi interviendra à dire d'expert nommé par le Président du Tribunal de Commerce d'Evry (91000) , à la requête de la partie la plus diligente. Les délais de livraison éventuellement acceptés par DOLCE VITA SARL sont de plein droit suspendus par tout évènement indépendant du contrôle de DOLCE VITA SARL et ayant pour conséquence de retarder la livraison, et notamment en cas de force majeure, tel que définie sous l'article « Cas Fortuit et Force Majeure » ci-après. Toute modification de commande intervenant en cours d'exécution, même si elle est acceptée par DOLCE VITA SARL, entraine une prolongation du délais de livraison prévu selon les modalités communiquées par DOLCE VITA SARL au Client. Lorsque le Client refuse de réceptionner la marchandise commandée, DOLCE VITA SARL sera en droit de mettre la marchandise en entrepôt aux frais du Client et de lui réclamer le remboursement des frais de transport. Si le Client se refuse à réceptionner la livraison, DOLCE VITA SARL sera en droit de résoudre le contrat et de procéder à la revente de la marchandise et ce, sans préjudice du versement à DOLCE VITA SARL de dommages et intérêts pour le préjudice qu'elle pourrait subir.

P.1…/…

DOLCE VITA SARL DECORATION D'INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024

TRANSPORT : Nonobstant la clause de réserve de propriété , et sauf dans le cas où le port est effectué par DOLCE VITA SARL, tous les risques de détérioration, de perte, ou de destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure sont à la charge du Client, dès le départ des marchandises. DOLCE VITA SARL décline toute responsabilité en cas d'avaries, casses, manquants, retards, vols, incendies, etc. survenant aux marchandises et à l'emballage tant au cours du transport, s'il est sous-traité, que dans les locaux du Client. Il appartient donc à l'acheteur de prendre toute assurance nécessaire et notamment de faire ses réserves contre le transporteur comme spécifié à la clause Réclamations.

CAS FORTUITS ET FORC MAJEURE : DOLCE VITA SARL sera libérée de ses obligations pour tout événement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la fabrication et/ou la livraison des produits, assimilé contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi notamment en cas d'évènements intervenant chez DOLCE VITA SARL, ou encore tout sous-traitant de DOLCE VITA SARL, tels que, et sans que cette liste soit limitative : (i) guerre déclarée ou non-déclarée, guerre civile, émeute ou révolution, acte de piraterie, (ii) sabotage, réquisition, confiscation, nationalisation, embargo et expropriation, (iii) cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblement de terre, raz de marée, inondation, destruction par la foudre, (iv) épidémie, accident, notamment d'outillage, bris de machine, explosion, incendie, destruction de machines, d'usines et d'installations quelles qu'elles soient ; accidents aux fours des fabricants, accidents de conceptions et de coloris des fabricants, (v) interruption de machines, d'usines, d'installations quelles qu'elles soient ; accidents retard dans les transports, défaillance d'un transporteur, impossibilité d'être approvisionné, pénurie des matières premières, défaut de qualité ou mauvaise qualité des matières premières, (vi) défaillance d'un tiers, (vii) boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation d'usines et de locaux, arrêt de travail se produisant dans les entreprises de la partie qui demande l'exonération de sa responsabilité, (viii) acte de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non, (ix) ou tout autre évènement indépendant de la volonté de DOLCE VITA SARL ;

RECLAMATIONS : Toutes réclamations doivent, sous peine de nullité et d'irrecevabilité, être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant avec précision leur objet, dans les trois jours ouvrés, qui suivent celui de la réception des marchandises. La vérification des livraisons doit être faite au moment de la réception. Il appartient au client de faire des réserves, le cas échéant, auprès du transporteur, dans les conditions prévues par l'article L.133-3 du Code de Commerce, c'est-à-dire (i) protestation assortie d'une mention appropriée sur le récépissé de transport ; (ii)confirmation au transporteur, dans les trois jours par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant le motif de la réclamation. Une photocopie de ces documents doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans le même délai de trois jours ouvrés au siège social de DOLCE VITA SARL. L'absence de réserves de la part du Client exposerait celui-ci à un refus du transporteur et/ou de DOLCE VITA SARL de prendre en compte les réclamations correspondantes.

RETOURS : Aucun retour de marchandise ne peut être fait sans le consentement exprès et écrit de DOLCE VITA SARL ; Tout retour sans accord préalable de DOLCE VITA SARL donnera lieu à des frais de réexpédition basés sur le tarif de livraison. Lorsque DOLCE VITA SARL a donné son accord pour un retour de marchandises, les produits devront être impérativement être retournés dans leur emballage d'origine ; à défaut ils pourront faire l'objet d'une décote de 50% de leur prix tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des produits au profit du client n'interviendra qu'à leur complet paiement, c'est-à-dire lors du règlement du prix des produits, des frais afférents à la vente et des intérêts.

- Il est entendu que les frais et risque afférents aux marchandises sont supportés exclusivement par le Client dès leur livraison. En conséquence, le Client s'engage à souscrire pour les marchandises fournies mais non encore réglées, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance couvrant les risques encourus par la marchandise durant cette période.
  Le Client devra, sur simple demande de DOLCE VITA SARL, justifier de la souscription d'une telle police d'assurance.
- En cas de défaut de paiement, le Client devra à ses frais, risques, et périls restituer les produits impayés, après demande de DOLCE VITA SARL par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Le Client veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible, de telles façon à ce qu'elles ne puissent pas être confondues avec des marchandises provenant de fournisseurs différents ou avec ses propres produits. Le Client devra s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisies, confiscation ou procédure équivalente.
  Le Client informera immédiatement DOLCE VITA SARL de tout évènement susceptible d'altérer la mise en œuvre de la présente clause de réserve de propriété dans les conditions normales.
  La reprise de possession des produits la DOLCE VITA SARL n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires que cette dernière pourrait exercer. . En tout état de cause, DOLCE VITA SARL pourra exercer son droit de créance sur le prix de vente des produits déjà vendus.
  Lorsque le terme de paiement est échu, tout retard de paiement de la part du Client entraînera l'interdiction de revendre les produits jusqu'au complet paiement du prix pour l'ensemble des produits restant en sa possession. En tout état de cause le Client ne pourra donner les produits ni en gage, ni en nantissement, ni à titre de cautionnement réel.

REGLEMENT AMIABLE ET MEDIATION

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation. En cas d'un litige non résolu entre le DOLCE VITA SARL et le Client, le Client peut saisir le médiateur de la consommation. Avant de saisir le médiateur de la consommation, le Client doit déjà avoir tenté de résoudre son litige directement auprès de DOLCE VITA SARL par une réclamation écrite ou avoir fait une réclamation selon les termes du contrat conclu avec DOLCE VITA SARL. La médiation de la consommation est un règlement extrajudiciaire des litiges de la consommation. Si les conditions sont réunies, une médiation de la consommation se déroulera selon un processus précis et selon les textes en vigueur. La procédure est gratuite pour le Client (R612-1 du Code de la Consommation). Le médiateur de la consommation est neutre, indépendant et impartial. Le médiateur ne fait pas partie de la société avec laquelle le consommateur à un différend.

Si la démarche amiable du Client ne permet pas de trouver une solution au différend, il est précisé que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du différend qui l'oppose à un professionnel, en application de l'article L.612-1 du Code de la consommation, pour autant en particulier que la demande ne soit pas manifestement infondée ou abusive et qu'elle soit introduite auprès du médiateur moins d'un an après la réclamation écrite présentée à DOLCE VITA SARL.

POUR SAISIR LE MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION : Si aucun accord avec le professionnel suite à réclamation (procédure gratuite pour le consommateur)

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY mediation@vivons-mieux-ensemble.fr www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE : L'ensemble des relations contractuelles en DOLCE VITA SARL et le Client issu de l'application des présentes CGV, et les éventuels accords particuliers ou catégories qui pourraient être conclus, et tous les litiges en découlant, quel qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit français et ce, quand bien même les produits seraient-ils vendus à un client établi à l'extérieur du territoire français. DOLCE VITA SARL et le Client conviennent de faire leur possible pour résoudra à l'amiable les désaccords susceptibles de résulter de l'interprétation, l'exécution ou la cessation des relations commerciales entre eux. Tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies en DOLCE VITA SARL et le Client, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, seront soumis à la juridiction des Tribunaux compétents d'Evry (91000), nonobstant toute demande incidente ou d'appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs, cette attribution de compétence étant valable également pour les procédures en référé.

Dernière mise à jour 03/01/2024